

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V. 327 Vœu relatif à la privatisation des réseaux de bus en Île-de-France

Le Conseil de Paris,

Considérant la volonté de la présidente d'Île-de-France Mobilités d'engager au plus vite l'ouverture à la concurrence du réseau de bus à Paris et en petite couronne en vue de son application au 1er janvier 2025 ;

Considérant qu'en période d'incertitude financière, du fait de la crise sanitaire se traduisant par une baisse importante de la fréquentation, l'ouverture à la concurrence risque d'autant plus d'être guidée par des motifs de réduction des moyens de fonctionnement du réseau de bus ;

Considérant que 19 000 salarié·e·s de la RATP rattachés à l'exploitation du réseau de bus seront concernés par ces mesures, l'ouverture à la concurrence se traduisant également par l'abandon du statut des personnels de la RATP ;

Considérant la mise en concurrence déjà effective depuis cette année des réseaux de bus Optile de la grande couronne parisienne ;

Considérant que les offres les "moins-disantes" ont été sélectionnées dans un souci d'économie, et qu'elles ont entraîné des dégradations des conditions de travail conséquentes telles qu'une amplitude horaire allongée et des temps payés différents, toujours au désavantage des travailleurs·euses ;

Considérant les temps de retard, les suppressions sans préavis, et les incidents d'exploitation en grande augmentation depuis la privatisation de ces lignes ;

Considérant que ces conditions de travail dégradées affectent donc la qualité de service et la sécurité des usager·e·s ;

Considérant le mouvement social massif entraîné deux mois seulement après la privatisation en Seine-et-Marne, dans lequel une dizaine de dépôts de bus se sont mobilisés avec des taux de salarié·e·s grévistes atteignant les 100% de conducteurs et conductrices, pour une durée de plus de six semaines ;

Considérant que ce processus de privatisation sera bientôt en cours à Paris, que douze à quatorze lots pourraient être privatisés, que 3 à 4 opérateurs seraient déjà en cours de positionnement ;

Considérant la dimension stratégique des transports au sein d'une ville, l'importance de leur coordination et leur unicité, mais également l'importance de leur gestion dans la lutte contre la crise climatique actuelle et à venir dans les prochaines décennies ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Philippe Gillet et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris s'oppose à l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du réseau de bus de Paris et de la petite couronne.